



**Commune d'Auneuil  
(Oise)**

**Marché de services**  
selon la procédure adaptée en application des articles 26 à 28  
du Code des Marchés publics

**ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS**

**Règlement de consultation**

**Date limite de réception des offres :**  
Vendredi 10 février 2012 à 12h00.

# SOMMAIRE

- Article 1 : Objet du marché
- Article 2 : Mise en concurrence
- Article 3 : Dossier de consultation
- Article 4 : Présentation des offres
- Article 5 : Documents contractuels
- Article 6 : Demande du dossier
- Article 7 : Remise des offres
- Article 8 : Négociation
- Article 9 : Jugement des offres
- Article 10 : Ouverture des plis

**Article 1 : Objet du marché :**

Le présent règlement s'applique à la consultation organisée par la Commune d'Auneuil pour :

**«Organisation du repas des seniors »**

**Article 2 : Mise en concurrence :**

La mise en concurrence se fait par la publication d'un avis d'appel public à la concurrence sur le site internet de la commune : [www.auneuil.fr](http://www.auneuil.fr) et sur le site du BOAMP : [www.boamp.fr](http://www.boamp.fr).

**Article 3 : Dossier de consultation :**

La commune d'Auneuil, Maître d'Ouvrage, adresse à chaque entreprise ayant formulé une demande de participation à la consultation :

- ❖ Le règlement de consultation,
- ❖ Le modèle d'Acte d'Engagement (A.E.)/C.C.A.P,
- ❖ Le cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.),
- ❖ Le bordereau de prix.

**Article 4 : Présentation des offres :**

Les offres seront entièrement rédigées en langue française.

**Article 5 : Documents contractuels :**

Le dossier à remettre par les candidats comprendra impérativement les pièces suivantes :

- ❖ La déclaration du candidat DC2,
- ❖ La lettre de candidature DC1,
- ❖ Attestation d'assurance en cours de validité,
- ❖ Les attestations prévues aux articles 45 et 46 du Code des Marchés Publics (certificats sociaux et fiscaux).

L'offre comprenant :

- ❖ L'acte d'engagement datés et signés par le représentant qualifié de l'entreprise,
- ❖ Le C.C.T.P,
- ❖ Le bordereau de prix signé,
- ❖ Références sur des missions similaires.

**Article 6 : Demande du dossier**

Les dossiers papier peuvent être demandés par écrit auprès de :

**Mlle LOBBE Ophélie**

Mairie d'Auneuil

150, rue de la Place – BP 05

60390 AUNEUIL

☎ 03.44.47.70.23 - Fax : 03.44.47.70.71

[mairie.auneuil60@wanadoo.fr](mailto:mairie.auneuil60@wanadoo.fr)

**Article 7 : Remise des offres :**

Les plis contenant les offres seront transmis ou déposés sous enveloppe cachetée portant la mention:

**« ORGANISATION DU REPAS DES SENIORS  
NE PAS OUVRIR AVANT LA SEANCE »**

A l'adresse suivante :

Mairie d'Auneuil  
150, rue de la Place – BP 05  
60390 AUNEUIL

Les offres arrivant hors délais ne seront pas retenues.

**Article 8 : Négociation :**

La commune d'Auneuil se laisse la possibilité de négocier les offres avec les candidats. Si elle a lieu, cette négociation se déroulera par écrit.

**Article 9 : Jugement des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères pondérés énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissante) :

- ⇒ Prix des prestations : 50%,
- ⇒ Qualité de l'offre : 50%.

**Article 10 : Ouverture des plis :**

Celle ci se fera dans les conditions fixées par le Code des Marchés publics. La commune d'Auneuil se réserve le droit de ne pas donner suite à tout ou partie de cette consultation.